

Communauté de communes du Pays de Lure

Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Conseil communautaire du 28 février 2017



Chères (Chers), collègues,

En février de l'année dernière, nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'année 2016. Lors de la prochaine présentation du compte administratif, vous pourrez constater que l'exécution du budget s'est déroulée conformément aux prévisions.

Dans la continuité de la présentation détaillée des perspectives budgétaires à moyen terme intervenue en décembre 2015, nous avons également adopté un cadrage budgétaire précis devant permettre de garantir la pérennité de la CCPL pour l'après 2020. Je vous avais alors proposé d'adapter notre conduite à la nouvelle situation financière tout en essayant de maintenir l'ensemble des services offerts à la population. Cette vigilance reste toujours d'actualité.

Je souhaite toutefois profiter de ce rapport d'orientations budgétaires pour rappeler le chemin parcouru et le travail accompli maintenant que nous sommes parvenus à mi-mandat.

L'année 2015 a été celle des "confirmations", avec la poursuite des réussites de notre communauté :

- La priorité à l'enfance avec nos structures "petite enfance", notre offre sans cesse élargie pour le périscolaire (le matin, le midi, le soir), l'extrascolaire (les vacances) et les NAP avec une offre riche, variée et accessible à tous les enfants.*
- L'accompagnement des porteurs de projets économiques, que nous aidons en utilisant au mieux nos ressources.*
- La poursuite de nos investissements dans le domaine de la voirie, à la fois sur la voirie communautaire mais aussi en accompagnement des projets municipaux, notamment dans les aspects de sécurisation.*
- L'innovation et le dynamisme de nos équipes à la piscine et au cinéma, pour faire de ses équipements des lieux de vie où tous les publics ont leur place : scolaires, sportifs, cinéphiles, familles, personnes à mobilité réduite, seniors, ados...*
- Le début du déploiement concret du très haut débit avec de premières réalisations qui révolutionnent la qualité du service chez certains de nos concitoyens.*

Ensuite, l'année 2016 a été l'année des premières réalisations pour les projets décidés en début de mandat :

- Le développement de la base de la Saline avec ses deux nouveaux bâtiments et toute la variété de services pour en faire un lieu attractif pour toutes les pratiques et toutes les familles sans considération de moyens financiers.*
- Le projet d'arrêt du PLUi, le fameux Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : un changement majeur, parfois difficile mais où la CCPL est pionnière dans le Département.*
- Le Relais Parents Assistants Maternels itinérant pour rendre ce service accessible aux quatre extrémités de notre territoire.*

L'année 2016 a également été marquée par des avancées importantes dans d'autres projets stratégiques :

- La redevance incitative pour les déchets afin d'offrir aux usagers un service comparable à celui de nos voisins.*
- La construction d'un pôle de santé, un outil innovant et unique dans un même bâtiment, avec un projet de santé partagé, des professionnels de santé libéraux et des salariés, en espérant que cela nous aide à affronter nos problèmes de démographie médicale.*

Au delà de la liste de nos réalisations et de nos ambitions, je souhaitais saisir l'occasion de cet espace pour mettre en lumière notre projet de territoire. Si nous n'avons jamais officiellement validé de document intitulé "projet de territoire", les démarches successives entreprises comme l'élaboration du contrat PACT avec le Département ou plus récemment l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLUi démontrent une importante continuité dans nos décisions et une très forte adhésion à ce que sont les enjeux et les priorités pour notre territoire.

Le diagnostic fait consensus. Nous avons des faiblesses : un chômage élevé, une perception du territoire négative peu favorable à l'attrait de professionnels de santé et de cadres dans les entreprises, des services publics d'État qui ont abandonné progressivement notre ville et nos villages.

Mais notre territoire possède également des atouts énormes : un dynamisme démographique à l'échelle départementale, des structures d'accueil et de services performants, un positionnement géographique proche de l'Aire urbaine et des infrastructures routières de qualité, un tissu économique (industriel et commercial) vivant et dynamique. C'est pour cela qu'il faut être optimiste pour l'avenir.

Optimistes, nous sommes également ambitieux : les projets sont nombreux et nous les menons systématiquement à bien. Nous exerçons nos compétences avec sérieux et dans leur globalité. Les années 2017 et 2018 seront par ailleurs en partie consacrées à l'organisation et à la réussite des transferts obligatoires de nouvelles compétences prévues dans la loi NOTRe : aire d'accueil des gens du voyage, nouvelles missions dans le domaine économique et touristique, GEMAPI, eau, assainissement.

Ambitieux, nous sommes toutefois pragmatiques et réalistes : les moyens financiers sont limités et les moyens humains contraints... C'est pourquoi nous ne pouvons pas aller dans toutes les directions. Même si cela est parfois mal compris, je ne souhaite toujours pas que la CCPL éparpille ses moyens en subventionnant les associations ou en assumant de nouveaux transferts de compétences en dehors de ce qui est déjà prévu par la loi.

Réalistes, nous souhaitons enfin être ouverts sur l'extérieur et coopératifs avec les territoires voisins. Si notre collectivité n'est finalement pas impactée à court terme par l'évolution de la carte des intercommunalités, la priorité est de maintenir de bonnes relations de travail avec nos voisins, sans à priori et sans vouloir imposer un quelconque rapport de force. Nous croyons à la force de l'exemple : le RPAM itinérant avec la CCHVO, la voie verte avec la CC de Villersexel, la démarche « destination touristique Vosges du Sud » avec tous nos voisins. Nous retrouvons enfin cet état d'esprit dans l'implication de nos collègues et des services communautaires au sein du Pays des Vosges Saônoises, avec le rôle de Jean-Louis Gatschiné dans le contrat local de santé et celui de Michel Noir puis de Guy Venne dans le SCOT.

Merci pour votre engagement au service de la collectivité, et bon débat à tous."

Robert Morlot

Rappel juridique

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il se déroule dans la période de deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe accroît la transparence budgétaire et l'information des élus : le rapport met l'accent sur les engagements pluriannuels, l'évolution de la fiscalité, la gestion de la dette et doit présenter la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

Ce rapport et ce débat doivent être également l'occasion de rappeler les réflexions en cours et de prendre éventuellement position sur certains dossiers qui restent encore en suspens.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une publication spécifique et d'un vote.

Plan du rapport d'orientations budgétaires

A) Le contexte national

- 1 Les perspectives économiques et la Loi de Finances pour 2017
- 2 Les conséquences de la loi NOTRe

B) Les grandes orientations budgétaires pluriannuelles de la CCPL

C) Les rétrospectives et prospectives financières pour la période 2013/2020

Section de fonctionnement

- 1 L'évolution des recettes de fonctionnement
- 2 L'évolution des dépenses de fonctionnement

Section d'investissement

- 1 L'analyse de la dette
- 2 L'évolution des recettes d'investissement
- 3 Les dépenses prévisionnelles d'investissement

D) Les ajustements à conduire dans la définition des orientations pour la période 2017/2020

A/ Le contexte national :

1) Les perspectives économiques et la Loi de Finances pour 2017

– Les perspectives économiques :

Il est tout d'abord rappelé en préambule que ce débat se déroule dans une période d'élections nationales, en France ainsi que dans plusieurs pays importants dans l'économie mondiale (États-Unis et Allemagne), génératrices, par définition, d'incertitudes quant aux majorités élues et à leur stratégie économique et financière. De plus, l'année 2017 s'annonce non dénuée de risques politiques et d'incertitudes économiques avec le Brexit (Royaume-Uni) ou le financement de la dette grecque.

Au delà de ce contexte plein d'indécisions au niveau mondial et européen, les experts semblent plutôt prévoir un ralentissement de la zone euro avec toutefois des situations différentes suivant les pays.

La remontée des prix du pétrole et la probable augmentation des taux pourraient créer un retour de l'inflation, ce qui affecterait négativement la consommation.

En France, les hypothèses de croissance du PLF 2017 semblent un peu optimistes (le taux de croissance constaté en 2016 est de +1,4% et la croissance prévue est de +1,5% en 2017), alors que les experts envisagent une baisse du taux de croissance de la zone euro de +1,6% en 2016 à +1,2% en 2017.

Les objectifs de déficit public (-2,7% du PIB) et de dette publique (96% du PIB) seront probablement difficilement tenables pour une large majorité d'experts.

La prévision d'inflation est fixée à 0,8% en 2017.

– Les Lois de Finances :

La loi de finances rectificative pour 2016 et la Loi de Finances pour 2017 prévoient comme chaque année diverses mesures impactant les budgets des collectivités locales. Certaines peuvent plutôt avoir un impact positif pour le budget de la CCPL, à l'inverse d'autres décisions auront un effet négatif.

Les décisions avec un impact probablement négatif :

- L'abandon de la réforme de la DGF qui devait être favorable aux territoires ruraux.

- L'évolution du FPIC : le montant global du FPIC pour 2017 reste égal à celui de 2016, néanmoins l'évolution des périmètres intercommunaux va avoir un fort impact sur la redistribution qui sera plus favorable aux territoires ayant été modifiés (dans le but de faciliter ces évolutions).

- L'évolution du coefficient de revalorisation des valeurs locatives basé, à partir de 2017, sur l'inflation de l'année précédente, soit +0,4% pour 2017 (contre +1% en 2016).

- L'extinction du contentieux TASCOT de 2012 à 2014 par la validation des montants des dotations de compensation des EPCI. La CCPL avait enclenché un contentieux contre l'État à ce sujet.

Les décisions pouvant présenter un effet positif :

- La contribution 2017 au redressement des finances publiques est diminuée de moitié (le montant augmente mais de façon plus faible que prévu).
- La reconduction du fonds de soutien à l'investissement (FSIL) à hauteur de 1,2 Md d'euros. La CCPL bénéficie d'une telle aide pour le Pôle de Santé.

2) Les conséquences de la Loi NOTRe

La Loi NOTRe va impacter fortement les prochains exercices budgétaires de la CCPL à deux niveaux.

- La mise en œuvre des transferts de compétences prévues par la loi NOTRe, avec probablement un niveau de dépenses supérieure à l'évaluation des charges transférées :

- *GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations)*, effective au 1er janvier 2018. Cette compétence est en grande partie non exercée aujourd'hui.
- *Eau, Assainissement, SPANC, eaux pluviales*, effective au 1er janvier 2020 au plus tard.
- Redéfinition des compétences dans le domaine du *développement économique et du tourisme*, dès janvier 2017. Retrait obligatoire du Département, sans compensation financière pour les intercommunalités.

- L'évolution des périmètres intercommunaux (diminution du nombre d'EPCI de 40% et augmentation du nombre d'habitants par EPCI +67%) va fortement impacter la redistribution des dotations et de la péréquation en défaveur des EPCI ne grandissant pas.

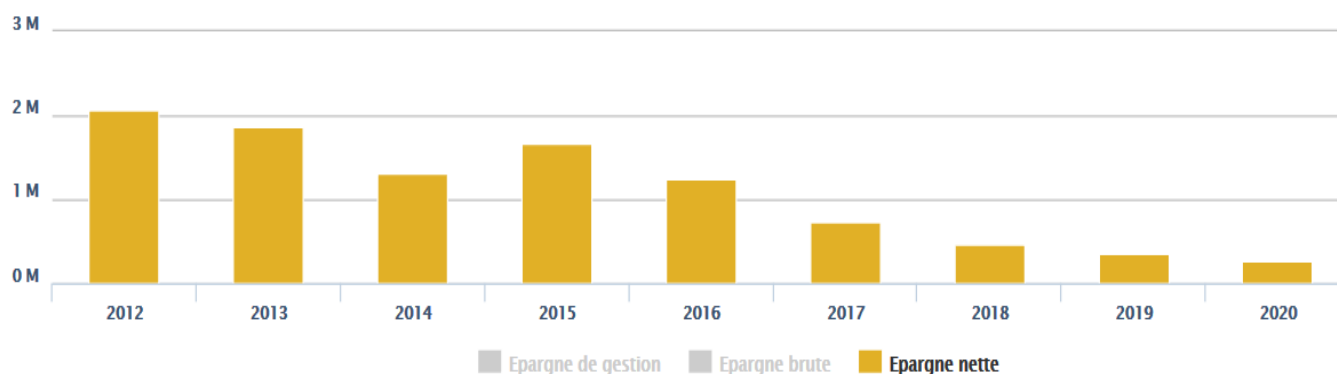
B/ Les grandes orientations budgétaires pluriannuelles de la CCPL :

Nous devons définir des orientations budgétaires prospectives sur la fin du mandat (horizon 2017/2020) en s'appuyant sur les perspectives pluriannuelles présentées en commission finances du 22 mars 2016 et sur les résultats prévisionnels 2016. L'ensemble des choix doit donc être pensé au-delà de la simple préparation du BP 2017.

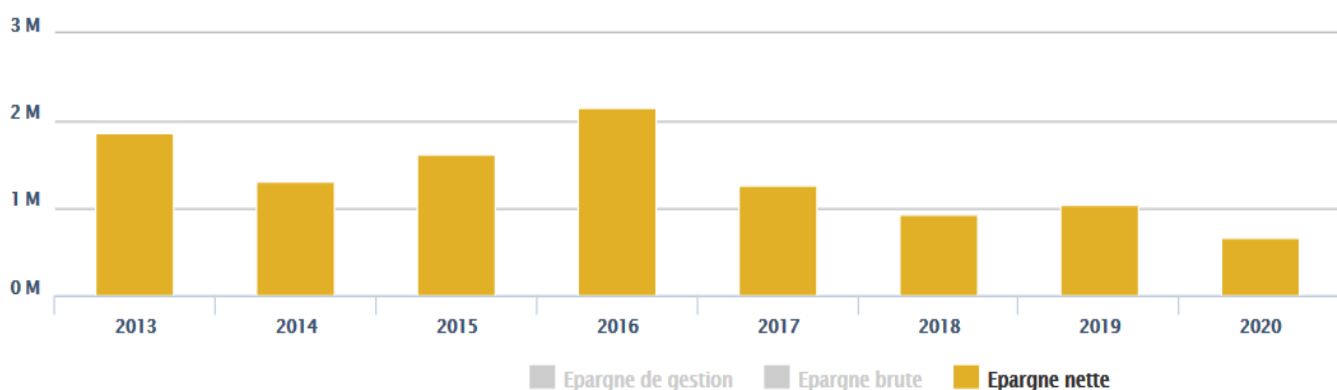
A ce stade de la préparation budgétaire, le manque de lisibilité et d'informations suffisamment précises ne permet pas la prise en compte dans nos orientations des impacts de l'évolution des périmètres intercommunaux sur les dotations versées par l'État.

Les prospectives réalisées permettent toutefois de mettre en évidence, notamment à travers l'indicateur que représente le niveau d'épargne nette, que la situation financière de la collectivité va structurellement et progressivement se dégrader avec des recettes et des dépenses qui n'évoluent pas au même rythme.

Un indicateur : l'évolution de l'Épargne nette au moment du vote du BP 2016



Le même indicateur en intégrant les résultats prévisionnels 2016, les chiffres sont un peu différents mais l'évolution se confirme



Les grandes orientations budgétaires pluriannuelles et la situation financière globale de la CCPL n'ont pas changées de façon significative depuis l'année dernière.

La mise en œuvre des orientations fixées en 2016 a permis d'obtenir des résultats positifs en stoppant la dégradation de l'épargne nette de la collectivité. Ceci est notamment dû à la hausse des recettes plus fortes qu'attendues (notamment la fiscalité professionnelle, l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien) et à une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, le contexte financier national (baisse des dotations) et local (prises de compétences) nous oblige à persévérer dans la ligne de conduite fixée l'année dernière.

L'objectif annoncé de maintenir le total des dépenses cumulées de fonctionnement hors personnel au niveau du BP 2015 à l'horizon du BP 2020 reste d'actualité. En intégrant l'évolution habituelle des dépenses de personnel (GVT), il correspond à l'objectif gouvernemental fixé dans la loi de Finances qui prévoit l'évolution de la dépense pour le bloc local à +1,3%/ an pour les dépenses de fonctionnement.

Présentation synthétique du résultat prévisionnel de l'exercice 2016

RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2016 PAR BUDGET				
CINEMA	FONCTIONNEMENT DEPENSES	446 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	- 77 K €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	369 K €		
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	80 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus	62 K €
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	142 K €		
Aménagement de zones	FONCTIONNEMENT DEPENSES	0 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	0 K €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	0 K €		
OM	FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 649 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	98 K €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	1 747 K €		
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	516 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus	170 K €
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	686 K €		
CCPL	FONCTIONNEMENT DEPENSES	8 023 K €	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	1 837 K €
	FONCTIONNEMENT RECETTES	9 860 K €		
	INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	2 890 K €	SOLDE D'INVESTISSEMENT RAR inclus	- 474 K €
	INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	2 416 K €		

	BUDGET 2016	CA prévisionnel 2016
FONCTIONNEMENT DEPENSES	10 714 K €	10 118 K €
FONCTIONNEMENT RECETTES	11 650 K €	11 976 K €
INVESTISSEMENT DEPENSES RAR inclus	4 225 K €	3 486 K €
INVESTISSEMENT RECETTES RAR inclus	3 555 K €	3 244 K €

Les résultats globaux 2016 du budget général doivent être étudiés plus finement et intégrés dans une lecture prospective sur la deuxième partie du mandat.

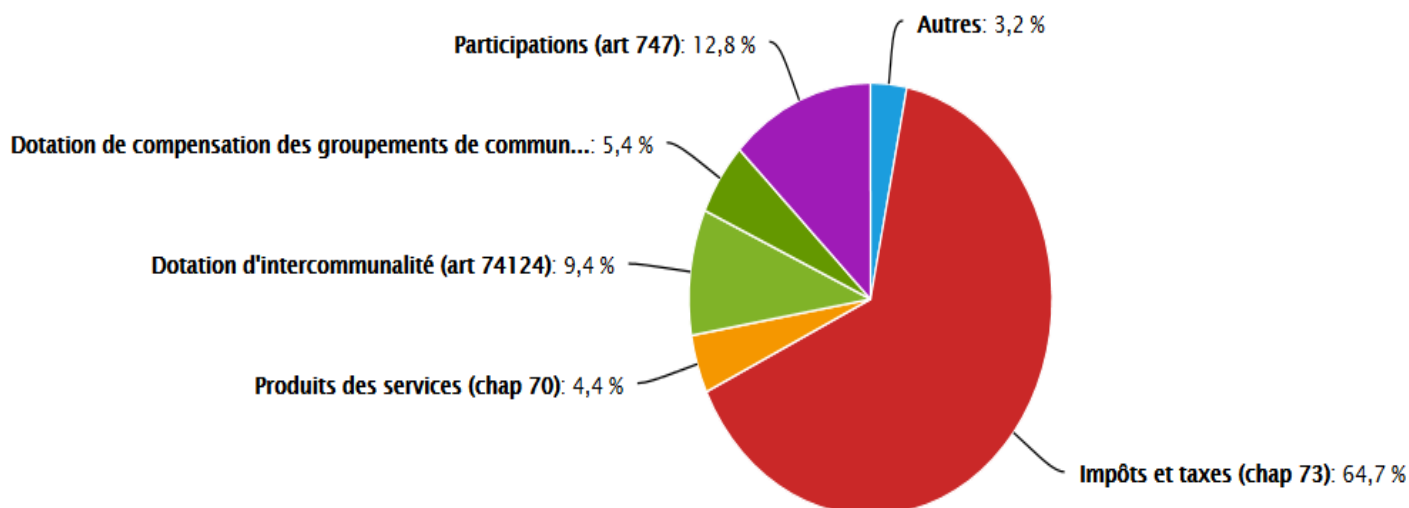
Les budgets annexes (OM, cinéma, zones) ne sont pas détaillés ici puisqu'ils doivent s'équilibrer en dépenses et recettes.

C/ Les rétrospectives et prospectives financières pour la période 2013/2020 :

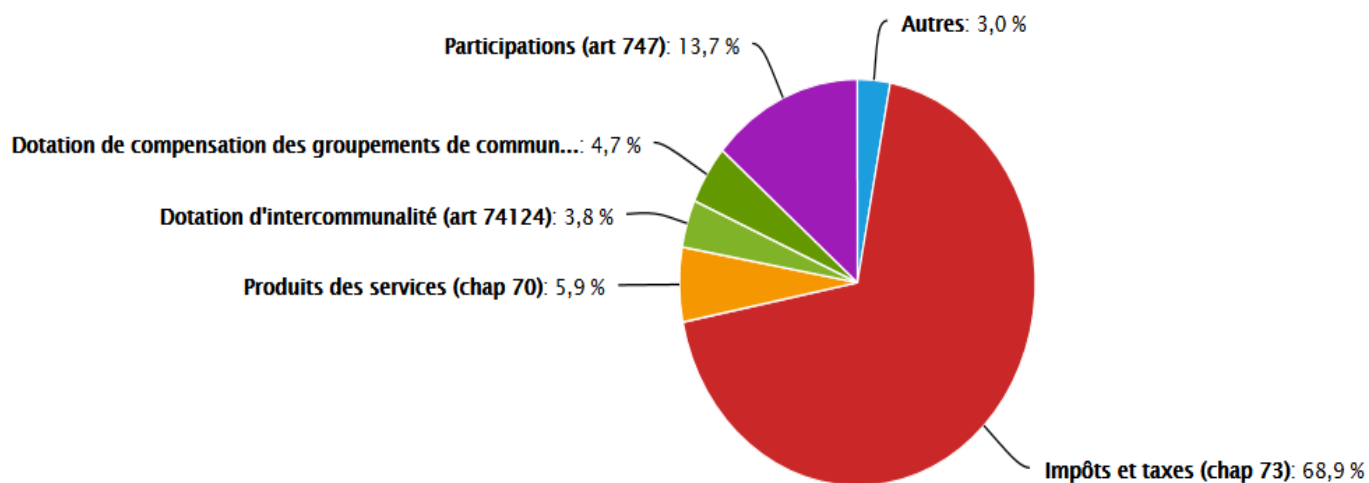
Section de fonctionnement

1) l'évolution des recettes de fonctionnement

Structure des recettes en 2013



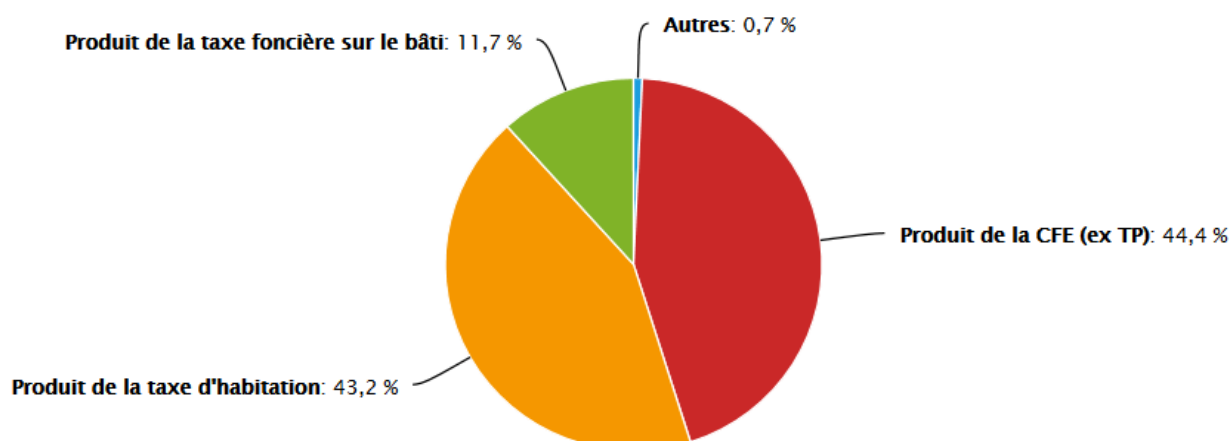
Structure des recettes en 2016



La structure des recettes de la collectivité évolue vers une dépendance de moins en moins forte envers les dotations versées par l'État. Les décisions prises au niveau national ne devraient probablement pas évoluer dans un sens positif pour les collectivités locales. Il faut probablement s'attendre à ce que les mesures déjà prises (contribution au redressement des finances publiques, enveloppes de dotations gelées, ...) se poursuivent au delà de 2017.

- La fiscalité

La Fiscalité directe : CFE, TH, TFB, TFNB



Le produit de la fiscalité locale dépend à la fois de l'évolution des bases et des taux.

L'évolution des bases.

L'évolution forfaitaire des bases fiscales basée sur l'inflation (+ 0,4% en 2017) plus lente va impacter le dynamisme de cette recette (environ – 400.000 € sur l'ensemble de la période 2017/2021).

En 2016 nous avons bénéficié d'un rôle complémentaire (création d'entreprises) augmentant notre base de CFE de 550.000 € par rapport aux prévisions.

	Rétrospective			2016	Prospective			
	2013	2014	2015		2017	2018	2019	2020
Taxe professionnelle								
Base cotisation foncière (CFE)	7 556 124	7 512 600	7 956 574	8 474 000	8 507 896	8 550 435	8 593 188	8 636 154
Taux de CFE (ex TP)	22,1800%	22,1800%	22,1800%	23,4800%	23,4800%	23,4800%	23,4800%	23,4800%
Produit de la CFE (ex TP)	1 675 948	1 666 295	1 764 768	1 989 695	1 997 654	2 007 642	2 017 680	2 027 769
Taxe d'habitation								
Base nette imposable taxe d'habitation	19 432 059	19 576 178	20 697 003	20 428 370	20 510 083	20 612 634	20 715 697	20 819 276
Taux taxe d'habitation	9,2900%	9,2900%	9,2900%	9,4800%	9,4800%	9,4800%	9,4800%	9,4800%
Produit de la taxe d'habitation	1 805 238	1 818 627	1 922 752	1 936 609	1 944 356	1 954 078	1 963 848	1 973 667
Taxe sur le foncier bâti								
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	18 724 934	19 192 483	19 718 910	20 435 300	20 517 041	20 619 626	20 722 725	20 826 338
Taux taxe foncière sur le bâti	2,5200%	2,5200%	2,5200%	2,5700%	2,5700%	2,5700%	2,5700%	2,5700%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	471 868	483 651	496 917	525 187	527 288	529 924	532 574	535 237
Taxe sur le foncier non bâti								
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	377 285	383 560	385 177	386 800	386 800	386 800	386 800	386 800
Taux taxe foncière sur le non bâti	8,4900%	8,4900%	8,4900%	8,6600%	8,6600%	8,6600%	8,6600%	8,6600%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	32 031	32 564	32 702	33 497	33 497	33 497	33 497	33 497
Produit des taxes directes	3 985 086	4 001 136	4 217 138	4 484 989	4 502 795	4 525 141	4 547 599	4 570 170
Taxe additionnelle au foncier non bâti (-731)	33 579	38 159	37 701	36 945	36 945	36 945	36 945	36 945
Rôles supplémentaires	18 403	46 485	53 391	327 933	35 000	35 000	35 000	35 000
Produit des contributions directes	4 037 068	4 085 780	4 308 230	4 849 867	4 574 740	4 597 086	4 619 544	4 642 115

– *L'évolution des taux et des produits.*

L'augmentation votée en 2016 des taux de fiscalité ménage a permis de dégager un produit supplémentaire de 51.000 € par rapport à 2015. Parallèlement, des redressements fiscaux d'entreprises sur les exercices courant de 2013 à 2015 nous ont fait bénéficier d'une recette supplémentaire imprévue de 328.000 €.

La Fiscalité indirecte : CVAE, TASCOM et IFER

La CCPL n'a de pouvoir de taux que sur la TASCOM. Le recours engagé par la CCPL a maintenant peu de chances d'aboutir au vu de l'article 40 de la LFR2016 évoqué dans la présentation de la loi de finances.

La CVAE est un impôt fluctuant qui dépend de manière prononcée du contexte économique, la prospective se doit donc d'être prudente. Néanmoins, la répartition du produit de CVAE va être modifiée à compter de 2018 pour les entreprises membre d'un groupe, le produit de CVAE sera réparti entre chacune des communes où les entreprises membres du groupe disposent de locaux où occupent des salariés plus de trois mois, ce qui devrait nous être favorable.

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	1 007 826	852 078	977 226	1 007 068	1 043 106	1 043 106	1 043 106	1 043 106
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	406 706	421 031	420 950	428 926	428 926	428 926	428 926	428 926
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	33 579	86 359	86 352	92 240	93 162	94 094	95 035	95 985
Fiscalité transférée	1 448 111	1 359 468	1 484 528	1 528 234	1 565 194	1 566 126	1 567 067	1 568 017

– **Les dotations**

La projection d'évolution de la dotation de compensation part salaires est basée sur -1,75% chaque année. D'autre part, la prospective sur la dotation forfaitaire est calculée sur la base de la garantie de 95% du montant de N-1.

La contribution au redressement des finances publiques sera d'environ 98.000 € (50% de moins que prévu) mais viendra bien se cumuler au montant global de 2016 pour atteindre un total de 530.000 €. Ainsi, en 2013 la CCPL percevait 1.300.000 € de DGF, en 2020, le montant devrait être de 550.000 € (hors nouvelle modification à venir).

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	829 889	760 378	557 049	367 647	264 600	196 200	159 200	124 700
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	479 814	474 603	464 245	455 262	448 600	440 700	433 000	425 500
Compensations fiscales (art 748)	176 023	215 884	291 083	245 900	245 900	245 900	245 900	245 900
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	19 616	12 832	0	7 190	7 190	7 190	7 190	7 190
Dotations	2 659 662	2 782 192	2 721 026	2 483 499	2 649 290	2 572 990	2 528 290	2 294 290

Les incertitudes liées au **FPIC** nous invitent à la prudence puisque les EPCI n'ayant pas modifié leur périmètre devraient être davantage contributeurs et/ou moins bénéficiaires. Notre prospective sera donc basée sur la compensation dégressive intégrée lors du vote du BP 2016.

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation (art 7321)	128 928	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120	133 120
FPIC (art 7325)	98 437	156 638	208 392	188 230	156 000	104 200	0	0
Autres taxes (Autres articles chap 73)	0	113 458	0	0	0	0	0	0

– Les autres recettes

Les produits des services

Globalement les recettes des produits de services ont augmenté de 17% entre 2015 et 2016. La mise en place d'activités payantes en 2016 répond à la décision d'optimisation des recettes d'offre de services aux usagers. Le travail de diversification se poursuit.

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Atténuation de charges (chap 013)	65 772	53 492	86 954	29 600	29 600	29 600	29 600	29 600
Produits des services (chap 70)	384 729	431 285	492 376	576 140	597 000	597 000	597 000	597 000
Autres produits de gestion courante (chap 75)	0	3 000	3 252	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	4 072	18 687	19 868	42 611	4 500	4 500	4 500	4 500
Produits induits des investissements	0	0	0	0	0	40 000	40 000	40 000

Les subventions reçues

Les services de la collectivité maintiennent leur recherche permanente de nouvelles subventions et l'optimisation des montants subventionnables.

Il convient toutefois de rester prudent dans les domaines pour lesquels le soutien important ne dépend que d'un partenaire unique qui pourrait progressivement se désengager notamment dans les politiques petite enfance (CAF).

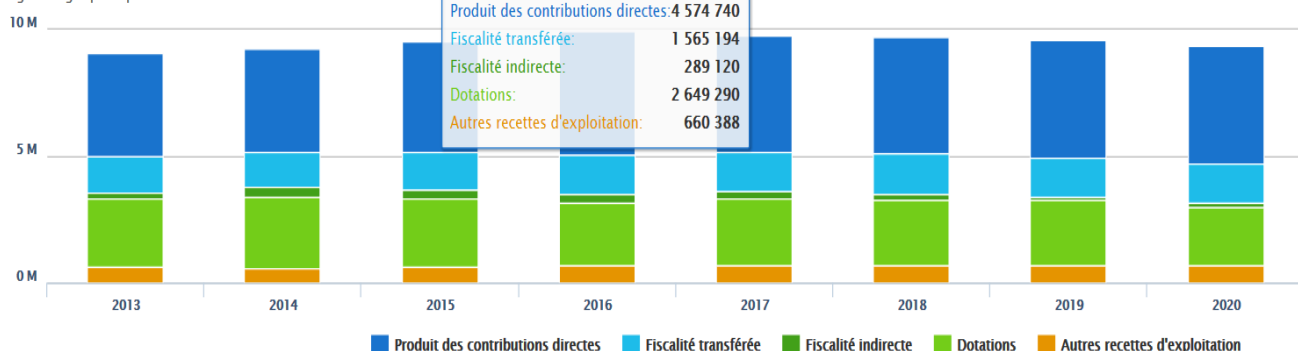
	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Participations (art 747)	1 132 450	1 318 495	1 408 649	1 407 500	1 491 000	1 571 000	1 601 000	1 601 000

Concernant l'évolution des subventions à recevoir, la prospective 2017/2020 est impactée par trois éléments :

- la prise en charge de 50% du coût de l'adhésion à l'école départementale de musique par la ville de Lure jusqu'en 2020,
- la prise en compte à partir de 2017 de la subvention CAF sur l'Aire d'Accueil Gens du Voyage (AAGV),
- la subvention par l'Agence de l'eau des coûts (études et personnel) liés à la prise de compétences eau et assainissement en 2017 pour 80K et pour 110K en 2018 puis en 2019 le remboursement du reste à charge par les budgets annexes eau et assainissement pour 110 K.

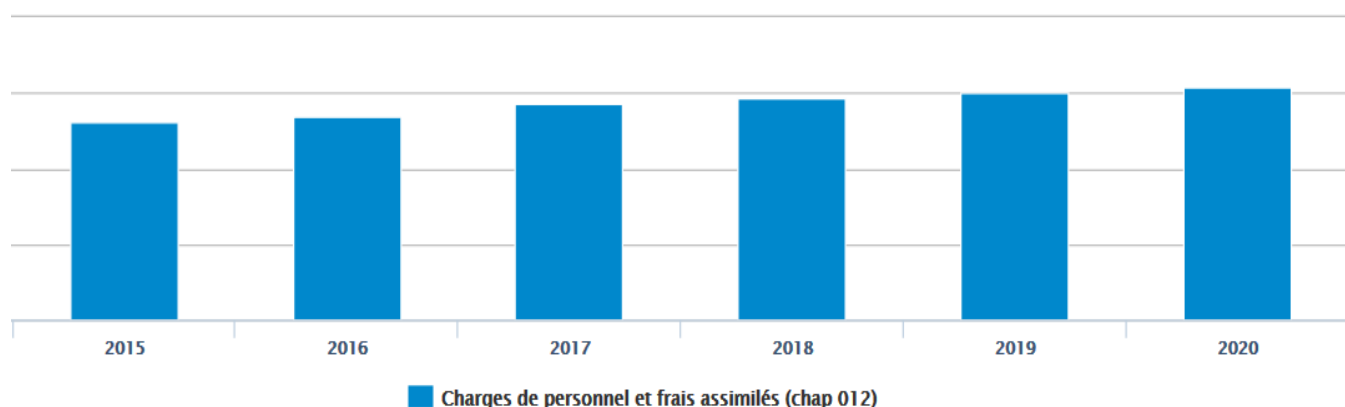
Recettes de fonctionnement

Budget Budget principal > BP2017 - PPI mini



L'autonomie financière de la collectivité est bornée à environ 50% de ses recettes (impôts directs et recettes d'exploitation). Les dotations (environ 1/3) continueront à baisser.

2) L'évolution des dépenses de fonctionnement



– Les dépenses de personnel et l'évolution des effectifs

Évolution du nombre de postes de 2011 à 2017

2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
50	60	66	70	72	74	77

Source : tableau des effectifs délibéré en conseil communautaire, emplois permanents de la collectivité

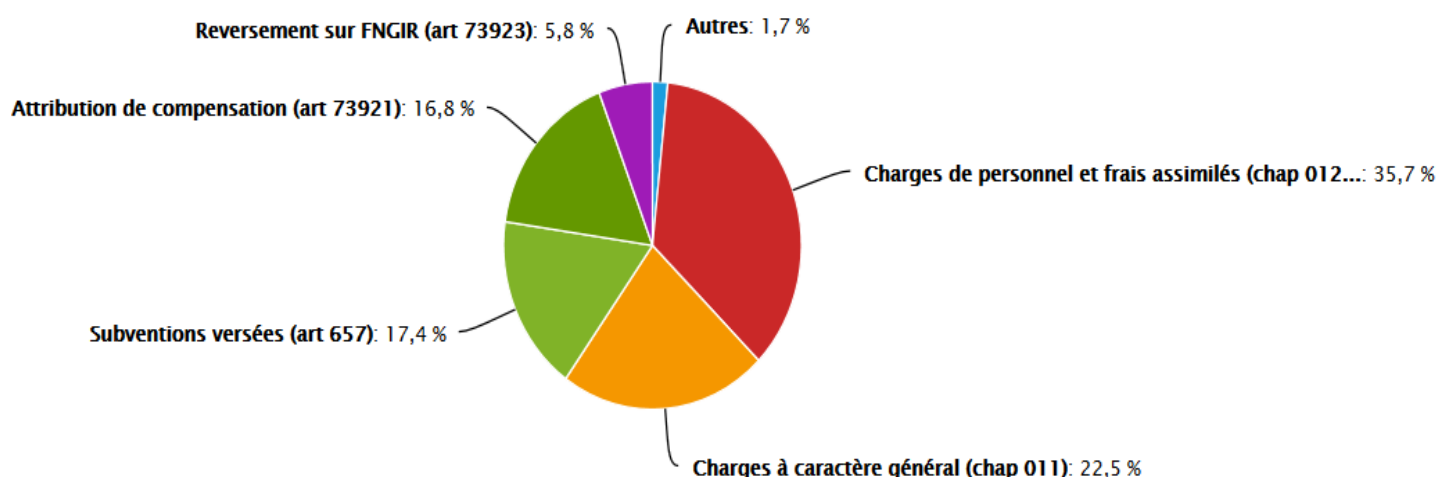
Les fortes évolutions correspondent aux prises de compétences en 2012 (piscine) et 2013 (cinéma), à la mise en place de la redevance incitative sur 2015/2016 et aux prises de compétences AAGV et en prévisionnel l'eau et l'assainissement en 2017.

Les dépenses prévisionnelles de personnel pour 2017 s'élèvent à 2 840 000 € et tiennent compte du personnel supplémentaire correspondant aux prises de compétences évoquées et des mesures gouvernementales concernant la rémunération (PPCR).

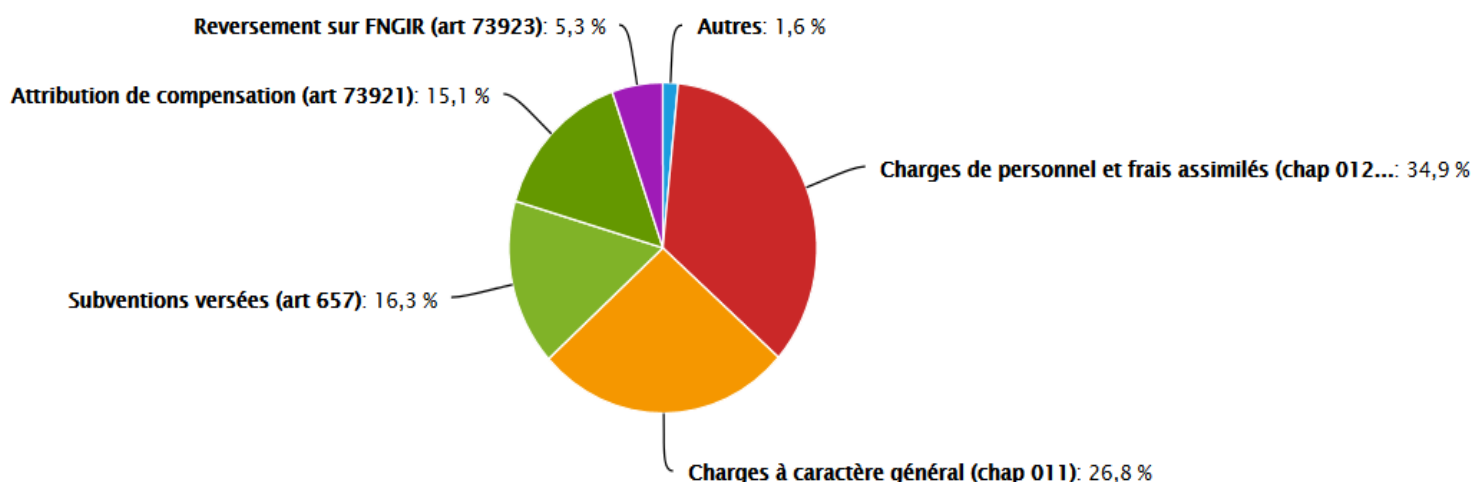
L'orientation prise en 2016 de borner l'évolution des dépenses de personnel au niveau du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) hors transferts obligatoires de compétences est renforcée en fixant un objectif de GVT à +2,5% en prospective (contre +3% dans les orientations 2016).

Un risque important est identifié avec la fin possible du recours aux emplois d'insertion. En 2017, sept emplois aidés prendront fin, une pérennisation de tous impliquerait une charge supplémentaire sur l'année de 81.000 € et de 124.000 € par an pour les années suivantes par rapport au coût net d'un emploi aidé.

Proportion des charges de personnel en 2016



Proportion des charges de personnel en 2017



Bien que moins importantes que la moyenne des EPCI, la proportion des charges de personnel représente le premier poste des dépenses de fonctionnement. Sa maîtrise représente donc un enjeu majeur pour la collectivité.

– Les subventions versées

La Délégation de Service Public (DSP) qui lie la CCPL aux Francas prendra fin au 31 décembre 2017. Elle correspond à une dépense totale de 993.000 € pour 2017. Deux choix de gestion différents sont actuellement étudiés pour le futur (marché de prestation de service ou délégation de service public).

Par ailleurs, les principales subventions versées correspondent à des dépenses obligatoires liées à l'adhésion à diverses structures. L'évolution de ces dépenses est au mieux directement liée à l'augmentation de la population (Haute Saône Numérique pour 185.000 € ou Mission locale pour 24.000€) mais elles peuvent également être amenées à augmenter plus fortement en fonction des décisions prises dans leurs propres instances (Pays des Vosges Saônoises pour 54.000 €, augmentation en 2016 par exemple).

- Autres dépenses
Les Charges à caractère général

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fluide	200 000	200 000	202 886	184 343	188 030	191 790	195 626	199 539
Charges nouvelles centre de santé/aremis/école de musique	0	0	0	0	185 000	145 000	145 000	145 000
Prise de compétences AAGV/ eau assainissement/gemapi	0	0	0	0	153 000	285 000	158 000	161 160
Autres	1 354 139	1 553 041	1 490 033	1 506 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Charges à caractère général (chap 011)	1 554 139	1 753 041	1 692 919	1 690 343	2 026 030	2 121 790	1 998 626	2 005 699

Les principales charges de fonctionnement (inscrites au chapitre 011) correspondent à des dépenses récurrentes peu flexibles :

- achat des repas restauration scolaire et crèches : 220.000 €
- travaux d'entretien de voirie : 292.000 €
- fluides : 184.000 €
- remboursements aux SIVU et communes des charges de fonctionnement pour le service périscolaire : 159.000 €

La prospective 2017/2020 prend en compte le chiffrage des nouvelles compétences AAGV (83.000 € en 2017 puis +2%/ an), l'étude eau et assainissement (70K pour 2017 130 K pour 2018), GEMAPI (70.000 €/ an à partir de 2018) et des charges nouvelles actées en conseil communautaire telles que le centre de santé (25.000 € sur 2017/2018), la cotisation au SYMA AREMIS (50.000 € / an), les dépenses complémentaires pour le PLUi (45.000€ en 2017) et l'adhésion à l'école départementale de musique pour 80.000 €/ an à partir de 2017.

Les Charges exceptionnelles

La subvention d'équilibre au cinéma sera contenue dans la prospective au montant des ACTP acté par la CLECT (109.000 € jusqu'en 2019 puis 77.000 €).

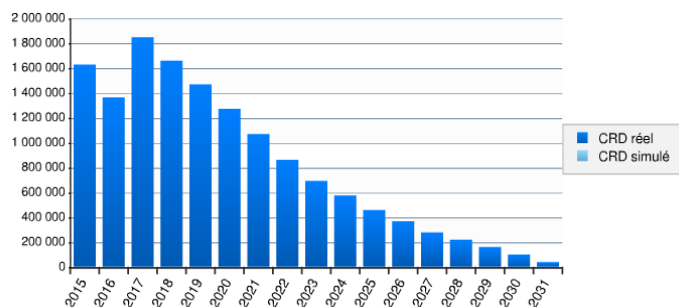
L'objectif des orientations budgétaires pour la section de fonctionnement est d'arriver à maintenir sur la période 2017/2020 l'épargne nette à un niveau correct (1 Million d'€ minimum) en rationalisant les dépenses de fonctionnement par la mise en œuvre concrète d'économies et en travaillant sur les recettes.

Section d'investissement

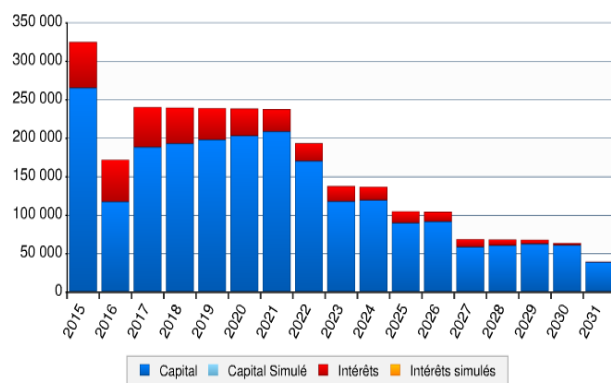
1) L'analyse de la dette actuelle

La capacité de désendettement de la CCPL en 2016 et 2017 avoisine les 1 an. La structure de la dette est bonne (91 % classée en 1A et 9 % en 1B).

Evolution du CRD



Flux de remboursement



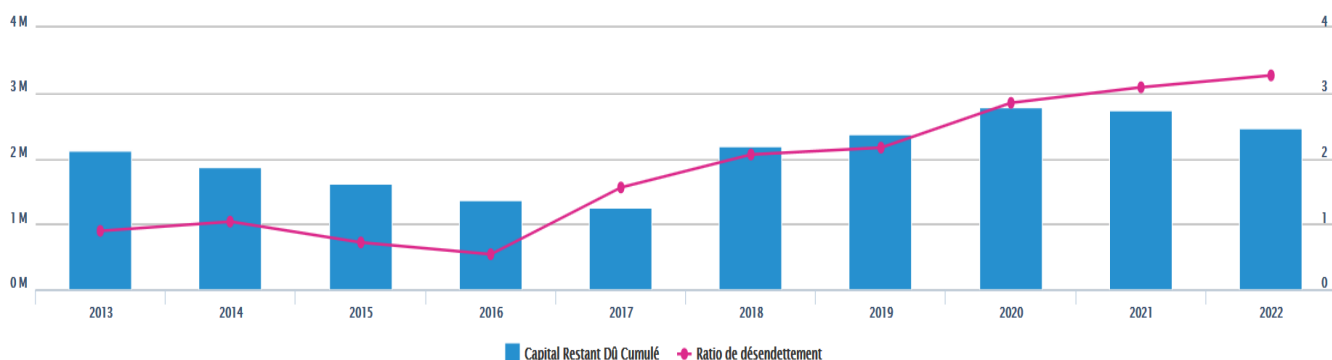
Fin 2016, la collectivité s'est endettée sur le budget ordures ménagères pour l'achat d'un nouveau camion et de bacs nécessaires à la mise en place de la RI pour un total de 600.000 €. Il n'est pas tenu compte de cet endettement dans la prospective.

Emprunts sur la prospective

Le choix adopté pour la prospective est de financer les grands projets d'investissement par l'emprunt :

- Sur la prospective incluant un Plan Pluriannuel d'Investissement **minimal** seul un emprunt pour le pôle de santé de 680 000 € est prévu.
- Sur la prospective incluant un Plan Pluriannuel d'Investissement **maximal** est prévu un emprunt pour le pôle de santé de 680 000 € en 2017, en 2018 157.000 € pour la voie verte et en 2019 427.000 € pour l'extension du bâtiment.

A ces scénarios s'ajoute un montant d'emprunt annuel de 400 K en 2017 puis 200K de 2018 à 2019 pour annuler l'impact des crédits votés chaque année sur l'opération économique.



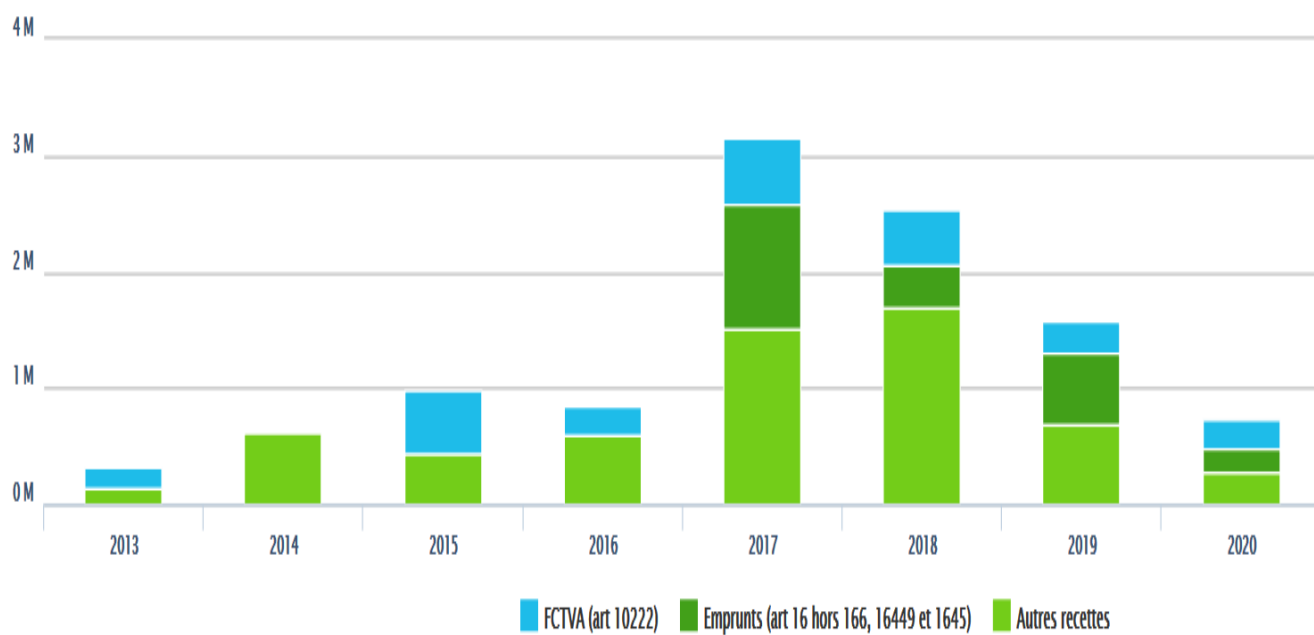
Notre niveau d'endettement étant actuellement faible, il reste supportable en terme de montant. Néanmoins, la capacité de la CCPL à dégager de l'épargne se dégradant rapidement, il convient de rester prudent quant au recours à l'emprunt.

2) L'évolution des recettes d'investissement

Au delà de l'autofinancement et du recours à l'emprunt, la collectivité va poursuivre la recherche d'un niveau maximal de subventions.

Recettes d'investissement

Budget Budget principal > BP2017 - PPI mini



3) Les dépenses prévisionnelles d'investissement

- Remboursement des investissements périscolaires et piscine

Les remboursements sur l'investissement piscine s'étalent jusqu'en 2031 à hauteur de 102.000 € et les remboursements sur les bâtiments périscolaires jusqu'en 2026 pour 62.000 €.

- Dépenses récurrentes:-

Libellé	Total 2016/2020	2016	2017	2018	2019	2020
151 - Base de Loisirs	423 300	375 500	17 800	10 000	10 000	10 000
Total recettes	345 638	299 497	33 720	4 140	4 140	4 140
152 - Base Nautique	305 700	130 400	10 300	145 000	10 000	10 000
Total recettes	388 747	266 691	34 990	83 786	1 640	1 640
35 - Bâtiments périscolaires réfections modifications	204 200	176 200	24 000	0	4 000	
Total recettes	158 441	28 904	129 537	0	0	
02 - programme annuel aménagement espace et SIG	172 300	113 900	43 400	5 000	5 000	5 000
Total recettes	285 432	38 684	189 523	53 943	1 640	1 640
01 - programme annuel de voirie	4 307 900	570 800	1 187 100	850 000	850 000	850 000
Total recettes	994 068	145 134	275 632	194 434	184 434	194 434
03 - programme annuel matériel et aménagements	696 700	137 900	198 800	120 000	120 000	120 000
Total recettes	204 187	55 521	71 611	25 685	25 685	25 685
30 - Pôle de santé	1 545 500	88 000	1 449 000	8 500	0	0
Total recettes	994 000	0	301 000	693 000	0	0
32 - Pôle périscolaire de la Pologne	1 698 000	0	730 000	600 000	368 000	
Total recettes	1 127 540	0	119 749	298 424	596 867	112 500
150 - Sentiers	80 000	0	20 000	20 000	20 000	20 000
Total recettes	29 523	0	7 381	7 381	7 381	7 381
27 - T.H.D.	0	0	0	0		
Total recettes	31 341	0	31 341	0		
04 - Programme annuel de réserve foncière	560 500	360 500	50 000	50 000	50 000	50 000
Total recettes	381 700	0	381 700	0	0	0
43 - action 70	126 000	0	126 000	0	0	0
39 - Aménagement de 2 aires d'accueil des gens du voyage	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000
Total recettes	6 562		1 640	1 640	1 640	1 640
42 - Politique du logement	175 000	29 600	100 400	15 000	15 000	15 000
Dépenses	175 000	29 600	100 400	15 000	15 000	15 000
25 - Réhabilitation du camping Le Pâtis	16 600	15 600	1 000	0	0	0
Total recettes	14 023	2 559	11 464	0	0	0
Total dépenses programme	10 351 700	1 998 400	3 967 800	1 833 500	1 462 000	1 090 000
Total recettes programme	4 961 201	836 990	1 589 288	1 362 434	823 428	349 061
Coût annuel	5 390 499	1 161 410	2 378 512	471 066	638 572	740 939

En 2016, le taux de réalisation des investissements est de 43%. Cela explique les prévisions hautes sur 2017 qui tiennent compte des restes à réaliser 2016. Les travaux liés à l'accessibilité de l'ensemble des équipements ont débuté ainsi que l'aménagement de la crèche Croque Soleil (rattrapage du confort d'utilisation). L'entrée au capital d'Action 70 est validée pour 126.000 € en RAR.

- Budget annexe « Développement économique – aménagement des zones » :

Les terrains achetés sur le budget principal fin 2016 pour une valeur de 360.000 € (Tertre Landry et Saline) ainsi que le remboursement de la SOCAD des avances versées depuis 2003 pour un montant de 381.700 € sont inclus dans la prospective avant d'être isolés sur le budget annexe zones en 2017.

D/ Les ajustements à conduire dans la définition des orientations pour la période 2017/2020

Il est proposé de prendre position sur les ajustements à conduire dans la définition des orientations pour la période 2017/2020, à la fois concernant l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement.

Concernant l'évolution de la section de fonctionnement

1er axe de réflexion : décider la prise en charge du contingent SDIS par l'intercommunalité

- Le financement serait assuré par une augmentation des taux de fiscalité communautaire.
- La liberté est laissée aux communes de diminuer les taux communaux de fiscalité.
- Ce mécanisme permettrait d'augmenter le CIF (Coefficient d'Intégration fiscale) de la CCPL et donc d'optimiser sa DGF sans dégrader celle des communes.
- Le besoin évalué à 330.000 € serait couvert par une augmentation de 6,5% des taux, soit +1,5 point sur la CFE, + 0,6 point de TH, + 0,2 point de TFB et + 0,5 point de TFNB.
- A titre d'information pour anticiper les effets sur le moyen terme, la progression du contingent est essentiellement basée sur l'évolution de la population des communes.
Cette mesure pourrait ouvrir la réflexion sur l'optimisation des recettes communautaires et l'élaboration d'un pacte financier et fiscal.

2ème axe de réflexion : la recherche d'économies de fonctionnement en étudiant le niveau et la diversité de l'offres de services

- Le principe : chaque Vice-Président élabore puis présente avec l'appui des responsables de services un résumé des politiques mises en œuvre. Il s'agit d'indiquer les objectifs poursuivis, les services mis en œuvre, les éléments de bilan et d'évaluation (public concerné...), un résumé de l'organisation mise en place (moyens humains), les outils de communication, les éléments budgétaires.... et faire ressortir ce qui est obligatoire et ce qui est facultatif...
- Le premier objectif : permettre à chacun de bien connaître ce que la collectivité met en œuvre, éventuellement faire émerger des complémentarités ou repérer des incohérences (exemple classique : la politique tarifaire).
- Le deuxième objectif : permettre de connaître ce que coûte chaque service et idéalement ce qui pourrait être économisé en réduisant une partie de l'offre de service.
- Le troisième objectif : faciliter la communication externe sur les missions et résultats des services communautaires (rapport d'activité, site internet, document spécifique à destination des habitants).

3ème axe de réflexion : la mise en œuvre et la gestion du transfert de la compétence GEMAPI

- La compétence sera probablement transférée à un syndicat mixte dédié.
- Pour assurer le bon fonctionnement de cette structure et l'exercice de cette compétence en grande partie nouvelle se pose la question du financement :
 - Recherche d'économies dans d'autres politiques ?
 - Augmentation de la fiscalité générale ?
 - Mise en œuvre de la taxe dédiée GEMAPI ?

Les communautés de communes voisines s'orientent plutôt vers la 3ème solution (taxe Gemapi).

4ème axe de réflexion : la mise en œuvre et la gestion du transfert des compétences Eau, Assainissement, SPANC, eaux pluviales

- Des crédits importants doivent être prévus (en dépenses et en recettes) sur les exercices 2017 et 2018.
- Afin d'optimiser cette prise de compétence tant au niveau technique, organisationnel que financier (niveau de subvention très important par l'Agence de l'eau en faveur des collectivités volontaristes) il est prévu d'organiser un transfert de compétence à l'échéance du 1er janvier 2019. La création de budgets annexes serait alors prévue pour 2019.

Concernant l'évolution de la section d'investissement

Les projets en cours et/ou lancés et validés

- **Pôle de santé :**
 - 1.575.000 € HT en dépenses,
 - 994.000 € en recettes hors subvention FEADER,
 - travaux en cours.
- **Pôle périscolaire de la Pologne :**
 - 1.515.000 € HT en dépenses,
 - 1.147.000 € en recettes (FCTVA inclus),
 - début des travaux fin 2017.
- poursuite d'une **ambitieuse politique en terme de voirie** : 850.000 € par an en investissement.
- politique active de **développement économique** (acquisitions foncières, aménagements de terrains, projet AREMIS...) : 1.800.000 € sur la période 2017/2020.

En complément des projets déjà lancés, l'enjeu de ce débat est de définir les nouveaux projets qui pourraient être conduits dans cette seconde partie de mandat. Les critères à prendre en compte sont :

- la pertinence du projet et/ ou les conséquences d'une non réalisation,
- les conséquences en terme de coût de fonctionnement,
- la maximisation des aides financières extérieures et le coût net résiduel pour la CCPL,
- la faisabilité à conduire le projet (calendrier, compétences internes).

Les projets abordés l'année dernière mais sans prise de décision définitive

- **Le pont des Aynans** → recherche d'une maîtrise d'œuvre lancée (phase d'étude, recherche de subventions)
Avec l'aide financière du Département, le reste à charge pour la CCPL pourrait s'élever à environ 400.000€ à répartir sur deux exercices.
- **Voie verte** → recherche d'une maîtrise d'œuvre lancée.
Un travail est conduit en partenariat avec la CC du Pays de Villersexel. Les études techniques par la SNCF sont réalisées, le maître d'œuvre sera choisi avant la fin février et l'AVP pourrait être rendu avant la fin mai. Le principe d'une maîtrise d'ouvrage totalement déléguée à la CCPV est envisagé fixant l'objectif d'un coût plafond de l'opération et soumettant notre accord à l'obtention de financements (Leader, État, Région, Département) à un très haut niveau (75%), condition sine qua non pour lancer définitivement le projet. L'objectif serait de maintenir un reste à charge le plus proche possible des 200.000 €.
- **Agrandissement de l'hôtel communautaire** → pré-programme, de nombreuses incertitudes demeurent sur la définition précise des besoins.
Les transferts de compétences rendent toujours nécessaire l'extension des locaux administratifs du siège de la CCPL. Il est envisagé de solliciter d'autres structures qui seraient amenées, en contrepartie, à payer un loyer. Le pré-projet actuel nous amène à un coût d'environ 1.000.000 € subventionné à hauteur de 50%.

Les nouveaux projets mis en débat

– La création d'un espace "jeux aquatiques extérieurs" à la base nautique

L'étude menée en 2013 sur le développement de la base de loisirs et nautique avait évoqué un point de baignade. Ce projet trop compliqué et coûteux à mettre en place est écarté. Néanmoins, une solution alternative peut être proposée avec la création d'un espace de jeux aquatiques extérieurs. L'étude de faisabilité est en cours. Le budget envisagé avant subventions est compris entre 200.000 et 350.000 € HT.

– L'agrandissement de la crèche Croq'soleil (conditions de travail/ mise au normes)

L'agencement et la vétusté des installations de la cuisine et de la lingerie à la crèche Croque Soleil posent d'importants problèmes, notamment en terme de conditions de travail (très forte condensation sans évacuation générant des risques de chutes et la dégradation du bâtiment, problèmes sonores importants qui dégradent l'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel). Le budget envisagé avant subventions est de 100.000 € HT.

– La création d'un SPA / espace bien-être à la piscine

En cohérence avec la recherche permanente de nouveaux usagers à travers une offre de services diversifiée, un projet de création de SPA – espace de bien-être est en réflexion. Les premières études menées montrent que les coûts de fonctionnement supplémentaires (pas de personnel en plus mais consommations supplémentaires de fluides) rapportés aux nouvelles recettes (accès payant) pourraient rendre maîtrisable le coût de fonctionnement de ce nouveau service. Le budget envisagé avant subventions est de 150.000 € HT.

Pour ces trois projets, comme pour la voie verte et l'extension de l'hôtel communautaire, une décision de principe devra intervenir au conseil communautaire d'avril lors du vote du budget afin de préciser les inscriptions à proposer dans la clause de revoyure du contrat PACT.

– Le programme d'aide à la rénovation des logements

L'OPAH est terminé. Par ailleurs, le projet de PLUi contient des objectifs en terme de logement (Plan Local de l'Habitat). Un dispositif adéquat de soutiens pourrait être utile.

Les discussions avec l'État et les autres collectivités sont en cours.

Budget envisagé :

- Reste à charge en fonctionnement : 10.000 € par an sur 3 exercices,
- Reste à charge en investissement : 40.000 € par an sur 3 exercices.

– **La réhabilitation du camping Le Pâtis**

Trois projets ont été évoqués en commission :

- l'implantation de nouveaux hébergements insolites (150.000 €),
- la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité des blocs sanitaires permettant l'obtention de deux étoiles (100.000 €),
- la mise en accessibilité du camping, notamment par l'installation d'un bloc sanitaire accessible (entre 30.000 et 50.000 €).

Un des objectifs est de mettre le camping aux normes d'accessibilité aux PMR pour être éventuellement en capacité de le confier à un gestionnaire privé.

– **FISAC / programme d'aide à la redynamisation du commerce de centre ville**

Par une délibération du 6 octobre 2015, le conseil communautaire a souhaité engager la collectivité dans l'élaboration d'une réponse à un appel à projets FISAC (Fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), afin d'avoir l'opportunité de soutenir les commerçants, artisans, prestataires de services de la ville de Lure.

Le dossier de candidature déposé en janvier 2016 a été retenu, l'aide financière de l'État vient de nous être notifiée, le partenariat avec la Ville de Lure sera très prochainement précisé.

Budget envisagé :

- Reste à charge en fonctionnement : 52.000 €,
- Reste à charge en investissement : 110.000 €.

– **Le schéma directeur de liaisons douces (Lure/1ère couronne) et première tranche de travaux**

Ce schéma de liaisons douces et son plan de financement a été proposé au conseil communautaire de décembre 2016. Sa mise en œuvre reste néanmoins conditionnée à l'obtention de l'aide financière de l'État (80%). La réponse est prévue pour mars. La décision définitive pourra ainsi être prise lors du vote du budget.

PROJECTION EPARGNE NETTE ET FONDS DE ROULEMENT AVEC INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

	Rétrospective			Prospective				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	4 037 068	4 085 780	4 308 230	4 849 867	4 574 740	4 597 086	4 619 544	4 642 115
Fiscalité transférée	1 448 111	1 359 468	1 484 528	1 528 234	1 565 194	1 566 126	1 567 067	1 568 017
Fiscalité indirecte	227 365	403 216	341 512	321 350	289 120	237 320	133 120	133 120
Dotations	2 659 662	2 782 192	2 721 026	2 483 499	2 457 290	2 460 990	2 446 290	2 404 290
Autres recettes d'exploitation	630 933	595 482	602 528	677 351	660 388	700 679	700 974	701 273
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 003 140	9 226 138	9 457 825	9 860 301	9 546 732	9 562 202	9 466 996	9 448 815
Charges de fonctionnement								
Fluide	200 000	200 000	202 886	184 343	188 030	191 790	195 626	199 539
Charges nouvelles centre de santé/aremis/école de musique	0	0	0	0	247 000	155 000	155 000	145 000
Prise de compétences AAGV/ eau assainissement/gemapi	0	0	0	0	153 000	285 000	158 000	161 000
Autres	1 354 139	1 553 041	1 490 033	1 506 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Charges à caractère général (chap 011)	1 554 139	1 753 041	1 692 919	1 690 343	2 088 030	2 131 790	2 008 626	2 005 539
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 243 573	2 388 202	2 616 028	2 680 980	2 840 000	2 930 000	2 983 000	3 057 575
Atténuation de produit (chap 014)	1 810 926	1 711 409	1 701 660	1 701 660	1 677 260	1 677 260	1 710 060	1 710 060
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 052 548	1 340 944	1 454 266	1 431 600	1 457 742	1 484 407	1 511 605	1 539 347
Intérêts de la dette (art 66111)	69 781	64 923	59 443	54 416	49 448	65 914	68 254	79 753
Autres dépenses de fonctionnement	- 836	309 097	39 772	19 515	109 180	114 143	74 104	74 063
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 730 131	7 567 615	7 564 088	7 578 514	8 221 660	8 403 514	8 355 649	8 466 338
Epargne de gestion								
Epargne de gestion	2 166 429	1 634 428	1 953 104	2 336 203	1 374 520	1 224 602	1 179 601	1 062 231
Intérêts de la dette	69 781	64 923	59 443	54 416	49 448	65 914	68 254	79 753
Epargne brute	2 096 648	1 569 505	1 893 660	2 281 787	1 325 072	1 158 688	1 111 347	982 477
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	239 231	251 473	264 404	116 532	121 054	188 235	214 341	255 002
Epargne nette	1 857 417	1 318 033	1 629 256	2 165 255	1 204 018	970 452	897 006	727 476
Recettes d'investissement								
FCTVA (art 10222)	194 369	0	557 222	249 882	572 060	513 446	343 336	269 846
Emprunts	0	0	0	0	1 080 000	357 000	627 000	200 000
Autres recettes	132 675	606 788	424 242	602 000	1 139 441	1 455 000	1 398 500	394 500
Total des recettes réelles d'investissement	327 044	606 788	981 464	851 882	2 791 501	2 325 446	2 368 836	864 346
Dépenses d'investissement								
Sous-total dépenses d'équipement	2 109 036	2 458 159	1 903 284	2 001 400	5 362 723	3 343 504	2 448 000	1 960 000
Autres investissements hors PPI	60 171	268 363	225 911	164 000	164 000	164 000	164 000	162 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	239 231	251 473	264 404	116 532	121 054	188 235	214 341	255 002
Autres dépenses d'investissement	130 000	0	0	0	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	2 538 438	2 977 995	2 393 599	2 281 932	5 647 777	3 695 739	2 826 341	2 377 002
Fonds de roulement								
Fonds de roulement en début d'exercice	3 539 115	3 749 544	3 037 272	3 518 874	4 370 611	2 839 408	2 627 801	3 281 643
Résultat de l'exercice	61 614	- 712 684	481 601	851 737	- 1 531 203	- 211 606	653 841	- 530 178
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 749 543	3 036 859	3 518 874	4 370 611	2 839 408	2 627 801	3 281 643	2 751 465
Capital restant dû								
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	2 117 822	1 878 591	1 627 118	1 362 703	1 246 171	2 205 117	2 373 882	2 786 541
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 878 591	1 627 118	1 362 703	1 246 171	2 205 117	2 373 882	2 786 541	2 731 539

PROJECTION EPARGNE NETTE ET FONDS DE ROULEMENT SANS INVESTISSEMENTS NOUVEAUX

	Rétrospective			Prospective					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Produit des contributions directes	4 037 068	4 085 780	4 308 230	4 849 867	4 574 740	4 597 086	4 619 544	4 642 115	
Fiscalité transférée	1 448 111	1 359 468	1 484 528	1 528 234	1 565 194	1 566 126	1 567 067	1 568 017	
Fiscalité indirecte	227 365	403 216	341 512	321 350	289 120	237 320	133 120	133 120	
Dotations	2 659 662	2 782 192	2 721 026	2 483 499	2 457 290	2 460 990	2 446 290	2 404 290	
Autres recettes d'exploitation	630 933	595 482	602 528	677 351	660 388	700 679	700 974	701 273	
Total des recettes réelles de fonctionnement	9 003 140	9 226 138	9 457 825	9 860 301	9 546 732	9 562 202	9 466 996	9 448 815	
Fluide	200 000	200 000	202 886	184 343	188 030	191 790	195 626	199 539	
Charges nouvelles centre de santé/aremis/école de musique	0	0	0	0	185 000	145 000	145 000	145 000	
Prise de compétences AAGV/ eau assainissement/gemapi	0	0	0	0	153 000	285 000	158 000	161 160	
Autres	1 354 139	1 553 041	1 490 033	1 506 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	
Charges à caractère général (chap 011)	1 554 139	1 753 041	1 692 919	1 690 343	2 026 030	2 121 790	1 998 626	2 005 699	
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 243 573	2 388 202	2 616 028	2 680 980	2 840 000	2 930 000	2 983 000	3 057 575	
Atténuation de produit (chap 014)	1 810 926	1 711 409	1 701 660	1 701 660	1 677 260	1 677 260	1 710 060	1 710 060	
Autres charges de gestion courante (chap 65)	1 052 548	1 340 944	1 454 266	1 431 600	1 457 742	1 484 407	1 511 609	1 539 347	
Intérêts de la dette (art 66111)	69 781	64 923	59 443	54 416	49 448	65 914	64 329	63 237	
Autres dépenses de fonctionnement	- 836	309 097	39 772	19 515	109 180	114 143	74 104	74 063	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 730 131	7 567 615	7 564 088	7 578 514	8 159 660	8 393 514	8 341 724	8 449 982	
Epargne de gestion	2 166 429	1 634 428	1 953 104	2 336 203	1 436 520	1 234 602	1 189 601	1 062 071	
Intérêts de la dette	69 781	64 923	59 443	54 416	49 448	65 914	64 329	63 237	
Epargne brute	2 096 648	1 569 505	1 893 660	2 281 787	1 387 072	1 168 688	1 125 272	998 833	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	239 231	251 473	264 404	116 532	121 054	188 235	205 586	223 069	
Epargne nette	1 857 417	1 318 033	1 629 256	2 165 255	1 266 018	980 452	919 686	775 764	
FCTVA (art 10222)	194 369	0	557 222	249 882	435 907	321 519	261 316	200 949	
Emprunts	0	0	0	0	1 080 000	200 000	200 000	200 000	
Autres recettes	132 675	606 788	424 242	602 000	1 139 441	1 035 000	608 500	194 500	
Total des recettes réelles d'investissement	327 044	606 788	981 464	851 882	2 655 348	1 556 519	1 069 816	595 449	
Sous-total dépenses d'équipement	2 109 036	2 458 159	1 903 284	2 001 400	4 382 723	2 133 504	1 908 000	1 540 000	
Autres investissements hors PPI	60 171	268 363	225 911	164 000	164 000	164 000	164 000	162 000	
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	239 231	251 473	264 404	116 532	121 054	188 235	205 586	223 069	
Autres dépenses d'investissement	130 000	0	0	0	0	0	0	0	
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des dépenses réelles d'investissement	2 538 438	2 977 995	2 393 599	2 281 932	4 667 777	2 485 739	2 277 586	1 925 069	
Fonds de roulement en début d'exercice	3 539 115	3 749 544	3 037 272	3 518 874	4 370 611	3 745 255	3 984 721	3 902 223	
Résultat de l'exercice	61 614	- 712 684	481 601	851 737	- 625 356	239 467	- 82 498	- 330 786	
Fonds de roulement en fin d'exercice	3 749 543	3 036 859	3 518 874	4 370 611	3 745 255	3 984 721	3 902 223	3 571 437	
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	2 117 822	1 878 591	1 627 118	1 362 703	1 246 171	2 205 117	2 216 882	2 211 296	
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 878 591	1 627 118	1 362 703	1 246 171	2 205 117	2 216 882	2 211 296	2 188 227	

CONCLUSION

Sur la base des hypothèses présentées dans ce rapport, le travail de mise à jour de la prospective financière nous amène au constat suivant :

- L'épargne nette de la collectivité va structurellement et continuellement diminuer. Une gestion rigoureuse et raisonnable peut toutefois nous permettre de gagner du temps avant de bloquer toute capacité d'investissement. Ce temps gagné doit nous donner la possibilité d'ajuster dans de bonnes conditions le niveau et la diversité de l'offre de services proposée aux habitants.
- La collectivité garde une forte capacité d'endettement qui doit toutefois être utilisée à bon escient afin de ne pas obturer toutes capacités à conduire des projets pour l'après 2020.

La contrainte grandissante opérée sur la section de fonctionnement nous oblige à plafonner le volume total des dépenses d'investissement sur la période 2017/2020. Néanmoins, le maintien d'un bon niveau de notre capacité d'autofinancement peut nous permettre de conduire en nombre limité de nouveaux projets.

Toutefois de nombreuses incertitudes demeurent, notamment dans les politiques futures de l'État vis-à-vis des collectivités locales :

- Poursuite de la baisse des dotations mais avec quelle ampleur et à quel rythme ?
- Conduite ou non d'une politique de révision des bases fiscales ? poursuite, arrêt ou développement des mécanismes de péréquation entre collectivités ?
- Poursuite ou coup d'arrêt des processus continus de transferts obligatoires de nouvelles compétences en faveur des intercommunalités ?
- Mise en place (ou non) d'incitations ou d'obligations à la mutualisation des services entre communes et intercommunalités
- Modification de la carte des intercommunalités ? avec des incitations ou des obligations ?

De nombreux autres phénomènes peuvent également fortement impacter notre environnement : climat politique national, situation économique, niveau de chômage...

Pour être en mesure de faire face aux mieux à ces évolutions dont on ne peut maîtriser ni l'ampleur ni le timing, il apparaît primordial de mener à bien deux processus dès à présent :

- Analyser précisément l'offre de services. Ce travail pourra ensuite nous permettre d'adapter le niveau des dépenses à celui de nos recettes réelles en réduisant l'offres de services de façon réfléchie.
- Prioriser et étaler dans le temps les programmes d'investissement afin d'adapter le rythme des réalisations aux capacités financières du moment.
